



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

SPC Headquarters
BP D5
98848 Noumea Cedex
New Caledonia
Telephone: +687 26 20 00
Fax: +687 26 38 18

Siège de la CPS
BP D5
98848 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 26 20 00
Télécopieur : +687 26 38 18

APPEL D'OFFRES RFP22-3287

PROLONGATION DU DELAI DE SOUMISSION DES OFFRES

Date de clôture pour la soumission des offres repoussée au 15 mars 2022 – 16h00 (heure de Nouméa).

DATE : 18 janvier 2022
REFERENCE : RFP22-3287

OBJET : **Projet PROTEGE – Fourniture de matériels de suivi de la ressource en eau dans les Pays et Territoires d’Outre Mer (PTOM)**

Madame, Monsieur,

Vous êtes invités à soumettre une offre exhaustive dans le cadre de l’appel d’offres susmentionné, conformément au cahier des charges figurant à l’annexe II.

Pour vous permettre de soumettre une offre, veuillez trouver ci-joint :

Annexe I : Instructions aux soumissionnaires

Annexe II : Cahier des charges (contenant une description des conditions requises par la CPS dans le cadre de cet appel d’offres)

Annex II-A : Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U)

Annexe III : Déclaration du soumissionnaire

Annexe IV : Déclaration de conflit d’intérêts

Annexe V : Questionnaire relatif à la diligence requise

Annexe VI : Formulaire de soumission technique de l’offre

Annexe VII : Formulaire de soumission de l’offre financière

Annexe VIII : Conditions contractuelles générales de la CPS.

La présente lettre ne saurait en aucun cas être interprétée comme une offre de contrat faite à votre entreprise/institution.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos salutations distinguées.

Cordialement,

Le Service Achats et Subventions

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES*Appel d'offres n° RFP22-3287***1. Dépôt des offres**

1.1 Votre offre doit être constituée des documents suivants (en 5 documents distincts) :

- L'annexe III : Déclaration du soumissionnaire
- L'annexe IV : Déclaration de conflit d'intérêts
- L'annexe V : Questionnaire relatif à la diligence requise
- L'annexe VI : Formulaire de soumission technique de l'offre
- L'annexe VII : Formulaire de soumission de l'offre financière

1.2 Les offres doivent parvenir à la CPS, à l'adresse électronique indiquée ci-après (1.6), au plus tard le **15 mars 2022 – 16h00 (heure de Nouméa)**. Toute offre reçue après cette date limite sera refusée. La CPS peut, à sa discrétion, proroger la date limite de dépôt des soumissions, auquel cas elle le notifie par écrit à l'ensemble des soumissionnaires potentiels. Cette prorogation peut s'accompagner d'une modification des documents élaborés par la CPS dans le cadre de cet appel d'offres, et ce, à la propre initiative de l'Organisation ou en réponse à des éclaircissements demandés par un soumissionnaire potentiel.

1.3 **Toute offre soumise et les correspondances devront être en français. Si un document est soumis dans une autre langue, une traduction écrite (en français) devra être fournie. Dans ce cas-là, la version traduite du document sera utilisée pour les besoins de l'évaluation des offres.** Toutes les offres soumises devront être en format Word ou PDF. Veuillez noter que la capacité maximum des boîtes courriel de la CPS est de 10Mb.

1.4 Les offres financières doivent être présentées en Euros et hors taxe.

1.5 Toute proposition doit être soumise en deux courriels distincts comme suit :

- i* Un courriel contenant le **volet technique de l'offre** (annexes III, IV, V et VI) **et les documents connexes** :
 - a. une description exhaustive et les fiches techniques des éléments proposés
 - b. la présentation de la structure et des personnes ressources pour la mission et leurs expériences et références sur les réseaux de mesures
 - c. une estimation des délais de livraison prévus (l'optimisation du calendrier sera particulièrement appréciée en phase d'analyse des offres)
 - d. une présentation des forfaits de maintenance et des conditions de garanties
 - e. tout document jugé pertinent pour l'offre de service
- ii* Un deuxième courriel contenant le **volet financier de l'offre** (annexe VII) **et les documents connexes** :
 - a. un bordereau des prix unitaires (B.P.U) sur la base du modèle fourni. Il est expressément demandé d'indiquer le prix unitaire par équipement et par lot de plusieurs unités commandées simultanément.
 - b. les montants correspondants aux forfaits de maintenance proposés.
- iii* L'ouverture de ce dernier fichier doit être protégée par un mot de passe, qui devra être fourni au bureau des Achats et Subvention de la CPS à la demande de celui-ci au moment de l'examen du volet financier de l'offre.

- 1.6 Les offres ne respectant pas les conditions de soumissions stipulées en 1.5 ne seront pas considérées.**
- 1.7** Les offres doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : procurement@spc.int, avec en objet la référence « **RFP22-3287 – PROTEGE - Fourniture de matériels de suivi de la ressource en eau dans les PTOM** ».
- 1.8** La CPS enverra un accusé de réception officiel à chaque soumissionnaire dont l'offre aura été transmise avant la date butoir.

2. Calendrier et échéances de l'appel d'offres

Le calendrier et les échéances applicables au présent de l'appel d'offres sont récapitulés dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Calendrier et échéances de l'appel d'offres		
	Date	Heure (Nouméa)
Date limite pour solliciter des clarifications auprès de la CPS	Lundi 7 mars 2022	16h00 – heure de Nouméa
Date limite de dépôt des offres	Mardi 15 mars 2022	16h00 – heure de Nouméa

3. Obligations du soumissionnaire

- 3.1** Le soumissionnaire est tenu d'examiner toutes les instructions, les formulaires, les conditions et les spécifications figurant dans les documents afférents au présent appel d'offres. Le défaut de fourniture des informations requises dans les documents d'appel d'offres ou la soumission d'une offre qui ne serait pas conforme en tout point aux documents d'appel d'offres sont aux risques du soumissionnaire et peuvent entraîner le refus de l'offre.
- 3.2** Tous les coûts liés à l'élaboration et à la soumission d'une offre sont à la charge du soumissionnaire, y compris les coûts relatifs à l'attribution du contrat. En aucun cas la CPS ne pourra être tenue pour responsable ou assumer ces coûts, quels que soient le mode de conduite ou l'issue de la procédure.
- 3.3** Les soumissionnaires doivent se familiariser avec le contexte local et en tenir compte pour mettre au point leur offre, afin d'avoir des renseignements sur le lieu d'exécution du contrat, les exigences techniques et les conditions locales.
- 3.4** En présentant une offre, tout soumissionnaire accepte pleinement et sans aucune restriction les conditions générales et spéciales régissant le présent appel d'offres comme l'unique fondement de la procédure afférente, et ce, quelles que soient ses propres conditions de vente, auxquelles il renonce.
- 3.5** La participation au présent appel d'offres est ouverte et s'effectue dans les mêmes conditions pour les personnes physiques, les entreprises, les firmes, les agences publiques ou semi-publiques, les sociétés coopératives, les coentreprises, les groupements d'entreprises ou de firmes et les autres personnes morales régies par le droit public ou privé de tout pays. Les soumissionnaires sont tenus de présenter des preuves de leur statut.
- 3.6** Si le comité des achats requiert des informations supplémentaires quant à l'offre présentée, celles-ci peuvent être sollicitées auprès du soumissionnaire.

3.7 L'offre présentée doit correspondre à l'intégralité du cahier des charges. Elle ne peut être divisée en lots pour lesquels le soumissionnaire est en mesure de fournir ses services.

3.7.1 Les soumissionnaires peuvent adresser des questions ou solliciter des clarifications par écrit sur toute question relative au présent appel d'offres **UNIQUEMENT** à l'adresse suivante : procurement@spc.int . **Toute tentative de communication avec la CPS par un autre moyen est susceptible d'aboutir à la disqualification du soumissionnaire concerné.** La date limite de dépôt des demandes de clarifications est fixée au **7 mars 2022 – 16h00 (heure de Nouméa).**

3.7.2 Tout soumissionnaire potentiel qui cherche à s'entretenir de manière individuelle avec la CPS pendant toute la durée de la procédure d'appel d'offres court le risque d'en être exclu.

3.7.3 Aucune réunion de clarification ou visite ne sera organisée.

4. Une offre unique par soumissionnaire

Dans le cadre du présent appel d'offres, chaque soumissionnaire ne peut présenter qu'une seule offre (portant sur un ou plusieurs domaines de travail, conformément au point 1.1), que ce soit à titre individuel ou dans le cadre d'un partenariat ou d'une coentreprise. La présentation de plusieurs offres ou la participation à plusieurs offres par un même soumissionnaire entraîne la disqualification de toutes les offres auxquelles il participe.

5. Modification et retrait d'une offre

5.1 Le soumissionnaire est autorisé à retirer son offre après l'avoir déposée, pour autant que la notification écrite du retrait parvienne à la CPS avant la date limite de dépôt des offres. Toute notification du retrait d'une offre par un soumissionnaire doit être envoyée à l'adresse suivante : procurement@spc.int .

5.2 Aucune offre ne peut être modifiée après la clôture de la date de dépôt limite des offres.

5.3 Aucune offre ne peut être retirée après la clôture de la date de dépôt limite des offres.

6. Validité de l'offre

6.1 Les soumissionnaires sont tenus par leur offre pour une période de 120 jours à compter de l'échéance fixée pour le dépôt des offres.

6.2 Le soumissionnaire qui remporte l'appel d'offres est tenu par sa proposition pour une période additionnelle de 60 jours à compter de la réception de la notification lui indiquant qu'il a été sélectionné. Ce délai supplémentaire vise à permettre à la CPS de mener à terme le processus et d'obtenir toutes les approbations nécessaires à l'attribution du contrat pendant ce délai.

7. Modification des offres

7.1 Toute information supplémentaire, clarification, correction des erreurs ou modification des documents d'appel d'offres sera publiée sur le site Web de la CPS avant la date butoir fixée pour la réception des offres, afin de permettre aux soumissionnaires de prendre les mesures appropriées.

7.2 Les soumissionnaires sont également informés qu'ils sont en droit d'effectuer des modifications ou des corrections de leur offre, sous réserve qu'elles soient transmises à la CPS avant la date butoir fixée pour le dépôt des offres. La proposition originale, ainsi modifiée ou corrigée, est alors considérée comme l'offre officielle.

8. Ouverture et examen des offres

8.1 Les offres sont ouvertes en présence des membres du comité d'ouverture des offres après la clôture de l'appel d'offres.

8.2 Pour étayer l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la CPS se réserve le droit de demander des éclaircissements au soumissionnaire. Cette demande d'éclaircissements ainsi que la réponse à celle-ci sont formulées par écrit et aucune modification de la proposition ni du contenu de l'offre n'est recherchée, proposée et autorisée.

8.3 Le comité des achats procède à un examen préliminaire des offres afin de s'assurer qu'elles sont complètes, exemptes d'erreurs de calcul, dûment signées et globalement recevables.

8.4 L'évaluation des offres suit une procédure en deux temps : Le volet technique des offres est évalué en premier lieu, avant toute ouverture et comparaison du volet financier. Les compétences examinées sont détaillées dans le cahier des charges (Annexe II). Le tableau dédié à chaque domaine de travail indique également le nombre maximum de points correspondant à chaque critère d'évaluation ainsi que le coefficient, exprimé en %, ou pondération de chaque critère, dans le cadre de l'évaluation globale.

8.5 Le volet technique d'une offre, permettant d'accumuler jusqu'à **500 points**, est évalué selon les critères suivants :

Critères d'évaluation	%	Points
Expériences et références dans la fourniture de matériel de mesures hydrologiques ainsi que dans le conseil, la conception et l'équipement de réseaux de suivi de la ressource en eau	15	75
Conformité des équipements proposés aux spécificités techniques attendues (descriptions techniques)	30	150
Qualité du dossier technique et des documents liés aux instruments proposés (références, disponibilité des manuels d'utilisateurs, garanties et facilité d'entretien, planning prévisionnel de livraison...)	20	100
Facilité de mise en œuvre et de maintenance proposée (disponibilité pièces de rechange, délais d'intervention, organisation du S.A.V ; nombre de personnels dédiés...)	20	100
Taux de couverture des besoins : taux des matériels pouvant être fournis par le soumissionnaire par rapport à l'ensemble de la liste de matériels souhaités et listés dans l'annexe II	15	75
TOTAL	100	500
Qualification	50	250

8.6 Le volet financier de l'offre n'est examiné qu'à la condition que le soumissionnaire atteigne le résultat minimum de 250 points (50%) sur le plan technique.

8.7 Les offres dont le volet financier est associé à un volet technique recevable sont examinées. Les erreurs de calcul sont rectifiées comme suit : en cas d'incohérence entre le prix unitaire et le prix total, le prix le moins élevé prévaut et entraîne une correction du prix le plus élevé. Si le soumissionnaire refuse la correction de ses erreurs, son offre est disqualifiée. En cas d'incohérence entre les montants exprimés en chiffres et les montants exprimés en lettres, ces derniers prévalent.

8.8 La note attribuée à l'élément financier s'appuie sur l'analyse des honoraires ou frais journaliers.

8.9 Un maximum de 250 points est attribué à la proposition financière la plus intéressante. Des points supplémentaires sont attribués aux autres offres et avantages financiers selon la formule ci-après.

La formule utilisée pour obtenir des points en rapport avec les avantages financiers est la suivante :

Calcul financier : (prix le plus bas / prix évalué) x (250)
--

8.10 Avant toute présentation d'une offre, les soumissionnaires sont réputés s'être assurés du bien-fondé et de l'exhaustivité de celle-ci, compte tenu de toutes les exigences requises aux fins de la bonne exécution du contrat et d'en avoir indiqué tous les coûts dans la partie consacrée aux honoraires et au prix.

8.11 Le coût total s'entend hors taxe. Il s'agit d'un montant fixe qui ne peut être soumis à révision.

9. Adjudication du ou des contrats :

9.1 Le contrat est adjugé au(x) soumissionnaire(s) dont l'offre est jugée la plus conforme aux exigences de la CPS détaillées dans le cahier des charges (Annexe II), compte tenu de la politique et des procédures de la CPS en matière d'achat, et notamment des principes généraux de rapport qualité-prix, d'économie et d'efficacité. La CPS n'est nullement tenue de choisir l'offre de la société proposant le prix le plus bas.

9.2 La CPS se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et décline par la présente toute responsabilité au regard du soumissionnaire concerné. Tous les prix indiqués sont exprimés en Euros et hors taxe.

9.3 La CPS se réserve le droit de négocier une ou plusieurs soumissions avant la date d'adjudication d'un contrat, de scinder l'adjudication des contrats entre plusieurs prestataires, sans autorisation écrite préalable des soumissionnaires. En fonction de la proposition du soumissionnaire, la CPS se réserve le droit de :

- Commander une quantité supérieure de matériel (les hypothèses basses et hautes des commandes qui pourraient être réalisées sont indiquées à titre indicatif en annexe III)
- Choisir le type de maintenance le plus adapté à la prestation

9.4 Les conditions générales contractuelles de la CPS (Annexe VIII) ne sont pas négociables.

9.5 Dès réception du contrat, le soumissionnaire sélectionné dispose de quinze (15) jours pour le renvoyer daté et signé à la CPS.

10. Contestation du soumissionnaire

10.1 Les soumissionnaires ayant participé à une procédure d'achat de la CPS et estimant qu'ils n'ont pas été traités avec équité, ou que la CPS n'a pas dûment appliqué les dispositions de sa Politique relative aux achats, peuvent contester l'attribution du contrat.

10.2 Pour ce faire, un courriel contenant les allégations peut être envoyé à l'adresse suivante complaints@spc.int. Cette dernière doit contenir les informations suivantes :

- Vos coordonnées complètes ;
- Les détails relatifs à l'achat concerné ;
- Les motifs de la réclamation, y compris une description de la manière dont le comportement présumé a pu vous être défavorable ;
- Les copies de tous les documents à l'appui de votre plainte ; et
- La réparation demandée

10.3 Votre plainte sera enregistrée et un accusé de réception vous sera adressé dans les plus brefs délais. Il est possible que vous soyez contacté afin d'obtenir de plus amples renseignements. Un agent n'ayant pas pris part à la procédure d'achat concernée et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêts sera chargé d'instruire votre plainte.

10.4 Les plaintes déposées de bonne foi ne vous empêcheront pas de soumettre d'autres offres à l'avenir.

11. Confidentialité

11.1 Le soumissionnaire est informé que sa proposition ainsi que ses informations personnelles seront archivées et utilisées par la CPS conformément à la politique de protection des renseignements personnels de la CPS pour le traitement des informations personnelles des soumissionnaires. Veuillez informer la CPS si vous souhaitez obtenir une copie de cette politique.

11.2 Le soumissionnaire est informé que la CPS publie le nom du soumissionnaire sélectionné à l'issue de la procédure d'appel d'offres.



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

SPC Headquarters
BP D5
98848 Noumea Cedex
New Caledonia
Telephone: +687 26 20 00
Fax: +687 26 38 18

Siège de la CPS
BP D5
98848 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 26 20 00
Télécopieur : +687 26 38 18

ANNEXE II

CAHIER DES CHARGES

Appel d'offres n° RFP22-3287

1. Contexte de l'appel d'offres

1.1. Projet PROTEGE

PROTEGE est un projet intégré qui vise à réduire la vulnérabilité des écosystèmes face aux impacts du changement climatique en accroissant les capacités d'adaptation et la résilience. Il cible des activités de gestion, de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique et de ses éléments en y associant la ressource en eau. Il est financé par le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) au bénéfice des territoires de Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Pitcairn.

L'objectif général du projet est de construire un développement durable et résilient des économies des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

Le premier objectif spécifique vise à renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire. Il est décliné en deux thèmes :

- Thème 1 : La transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité ; les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable.
- Thème 2 : Les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique.

Le second objectif spécifique veut renforcer la sécurité des services écosystémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité. Il se décline également en 2 thèmes :

- Thème 3 : L'eau est gérée de manière intégrée et adaptée au changement climatique
- Thème 4 : Les espèces exotiques envahissantes sont gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre.

La gestion du projet a été confiée à la Communauté du Pacifique (CPS) pour les thèmes 1, 2 et 3 et au Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE) pour le thème 4, par le biais d'une convention de délégation signée le 26 octobre 2018 entre l'Union Européenne, la CPS et le PROE. La mise en œuvre du projet est prévue jusqu'au 30 septembre 2023.

1.2. Thème 3 : Eau

Le Thème 3 du projet vise à faire progresser les PTOM vers une gestion de l'eau de manière plus intégrée et mieux adaptée au changement climatique. Ce thème se décline en 3 résultats attendus :

- RA9 : L'eau et les milieux aquatiques sont préservés, gérés et restaurés.
- RA10 : La résilience face aux risques naturels et anthropiques liés à l'eau est renforcée.
- RA11 : Des outils opérationnels, de coordination et d'accompagnement sont mis en place pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM/ACP.

1.3. Contexte de la prestation

Les 3 PTOM Wallis et Futuna, Polynésie Française et Nouvelle-Calédonie, ont besoin de renforcer leur parc existant d'instruments de mesures hydrométriques , pluviométriques et piézométriques utilisés pour le suivi de la ressource en eau.

L'objectif pour les acteurs des services de l'eau des PTOM, représentés par le Service Technique de l'Environnement (STE) à Wallis et Futuna, le service Gegdp (Groupement études et gestion du domaine public) de la Direction de l'Équipement (DEQ) en Polynésie Française et le Service de l'Eau (SDE) de la Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (DAVAR) en Nouvelle-Calédonie, est également de disposer d'un parc d'instruments communs pour faciliter sur le long terme le partage de savoirs faire et de retours d'expérience.

2. Objet de la prestation

2.1. Champ de la prestation

La présente consultation a pour objet la commande d'équipements et de matériels pour les PTOM (matériel de télétransmission, sondes, dataloggers...) pour la limnimétrie, la pluviométrie et pour la piézométrie.

Ce matériel permettra de collecter des données sur les différents réseaux de mesures, en place ou projetés dans les territoires. Ce matériel est choisi en complément et en interopérabilité des autres outils en développement ou existants dans les PTOM afin de créer un réseau plus performant et facilitant les formations et le transfert de savoir-faire.

2.2. Contenu de la prestation

Les besoins en équipements s'articulent suivant 15 types de matériels différents à commander.

Le soumissionnaire peut répondre à tout ou une partie de la liste d'équipements recherchés présentée ci-après.

A l'heure actuelle, la quantité d'équipements et de matériels à commander pour répondre aux besoins des PTOM est exprimée en prenant différentes hypothèses présentées dans le tableau récapitulatif présent dans l'article 2.6., mais le nombre exact d'équipements ou de matériels commandés sera validé par le Comité de Suivi, en fonction des devis soumis en réponse au présent appel d'offres et de l'évolution des besoins des PTOM.

Le tableau présenté en annexe III n'a donc aucune valeur d'engagement. La ou les commandes réalisées pourraient donc représentées globalement des quantités en dessous ou au-dessus des quantités annoncées en hypothèse basse ou en hypothèse haute en fonction des prix proposés et des fonds disponibles.

Plusieurs commandes pourraient être réalisées à un prestataire au cours du projet PROTEGE dont le terme est dans l'immédiat prévu le 30 septembre 2023.

Descriptions techniques des équipements :

Les exigences particulières des équipements qui doivent être acquis dans le cadre du contrat découlant de cet appel d'offre sont précisées ici.

Matériel 1 : Enregistreurs limnométriques et pluviométriques

Il est possible que le soumissionnaire propose un enregistreur couplé d'un modem.

La station doit être entièrement paramétrable par le logiciel constructeur qui devra être intuitif et facile d'utilisation.

Application : spécialement adapté pour les mesures hydrologiques et les alertes seuils hauts / seuils bas.

Caractéristiques :

- Enregistreur multi voies :
 - A minima une entrée analogique de type 4-20mA (avec résistance de shunte 100 ohm), Pt100 ou SDI 12 ;
 - Entrée de comptage (pluviométrie) avec indication du nombre de basculements réalisés ;
 - Alimentation du capteur programmable ;
- Autonomie : l'enregistreur est autoalimenté avec une alimentation interne et la possibilité d'être alimenté en externe en 12V (par batterie et panneau solaire)
- Exploitation et Communication :
 - Locale via cordon de communication pour PC à fournir ;
 - Distant via modem GSM 3G/4G (interne ou externe) à fournir (facilement interchangeable pour la maintenance) ;
 - Logiciel de récupération des données en local et par télétransmission.
- Température de fonctionnement : 0 à +55°C
- Mémoire : minimum 1 Mo soient 100 000 mesures (mémoire tournante non volatile)
- Robustesse : prévue pour conditions extrêmes et tropicales (forte variation de température quotidienne et taux d'humidité très élevé)

Garantie constructeur minimum 1an

Les enregistreurs couplés à un modem (intégré en un seul équipement) devront être conformes aux caractéristiques décrites dans le paragraphe Matériel 4 : Système de télétransmission OPTIONNEL : modem pour une station.

La CPS se réserve le droit de commander soit des enregistreurs limni-pluvio soit des enregistreurs uniquement limnimétriques en fonction des besoins.

Matériel 2. Enregistreur limnimétrique

La CPS accepte que le soumissionnaire propose un enregistreur couplé à un modem en un seul équipement. La station doit être entièrement paramétrable par le logiciel constructeur qui devra être intuitif et facile d'utilisation.

Application : spécialement adapté pour les mesures hydrologiques et les alertes seuils hauts/ seuils bas.

Caractéristiques :

- Enregistreur :
 - A minima une entrée analogique de type 4-20mA (avec résistance de shunte 100 ohm), Pt100 ou SDI 12 ;
 - Alimentation du capteur programmable ;
- Autonomie : l'enregistreur est autoalimenté avec une alimentation interne et la possibilité d'être alimenté en externe en 12V (par batterie et panneau solaire)
- Exploitation et Communication :
 - Locale via cordon de communication pour PC à fournir
 - Distant via modem GSM 3G/4G (interne ou externe) à fournir (facilement interchangeable pour la maintenance)
 - Logiciel de récupération des données en local et par télétransmission
- Température de fonctionnement : 0 à +55°C

- Mémoire : minimum 1 Mo soient 100 000 mesures (mémoire tournante non volatile)
- Robustesse : prévue pour condition extrême (forte variation de température et d'humidité)

Garantie constructeur min 1an

Les enregistreurs couplés à un modem (intégré en un seul équipement) devront être conformes aux caractéristiques décrites dans le paragraphe Matériel 4 : Système de télétransmission OPTIONNEL : modem pour une station

Matériel 3. Enregistreur pluviométrique

Application : Enregistreur de données pluviométriques

Caractéristiques :

- Alimentation : pile, ou par batterie et panneau solaire
- Exploitation et communication :
 - Modem GSM 3/4G interne ou externe (avec câble de liaison à fournir) et antenne fouet. Nous acceptons que le soumissionnaire propose un enregistreur combiné à un modem (en un seul équipement) ou un enregistreur vendu seul (sans télétransmission) ;
 - Module communication enregistreur/PC à fournir ;
 - Logiciel adapté à l'enregistreur simple d'utilisation, et intuitif qui permet :
 - de programmer et de récupérer les données de l'enregistreur manuellement sur le terrain ;
 - de télétransmettre les données avec une interrogation automatique programmable.
- le logiciel de télétransmission qui permet un export auto des données en ASCII ;
- Mesures : enregistreur d'impulsions autonome pour capteur pluviométrique ; permet l'acquisition d'évènements pluvieux au 1/10 de seconde ;
- Dérive de l'horloge acceptée: < 2 minutes par mois ;
- Plage de mesure : l'appareil est capable d'enregistrer la date, l'heure, la minute, la seconde et la valeur de l'auget pour le basculement ;
- Température de fonctionnement : 0 à +55 °C
- Robustesse : prévue pour conditions extrêmes et tropicales (forte variation de température quotidienne et taux d'humidité très élevé)
- Mémoire : peut stocker minimum 10 000 enregistrements

Garantie constructeur minimum 1an

Les enregistreurs couplés à un modem (intégré en un seul équipement) devront être conformes aux caractéristiques décrites dans le paragraphe Matériel 4 : Système de télétransmission OPTIONNEL : modem pour une station.

Matériel 4. Système de télétransmission OPTIONNEL : modem pour une station

Le modem livré devra être fourni préprogrammé pour être opérationnel à l'enregistreur dédié et disposer d'un manuel de programmation détaillant les différents paramètres à utiliser pour permettre le rapatriement des données stockées par l'enregistreur.

L'achat de modems est conditionné par le fait que le soumissionnaire puisse proposer des systèmes couplés enregistreur-modem pour le matériel 1 enregistreur limnimétrique-pluviométrique, pour le matériel 2 enregistreur limnimétrique et pour le matériel 3 enregistreur pluviométrique. Si de tels équipements couplés enregistreurs + modem dans un seul équipement ne sont pas proposés par le soumissionnaire, alors l'achat de modems sera évalué.

Il est prévu de commander des modems 3G/4G (commande adaptable en fonction des propositions pour les matériels 1/2/3):

- Modem GSM 3G/4G pour enregistreur limni-pluvio + Antenne extérieur FOUET
- Modem GSM 3G/4G pour enregistreur limni + Antenne extérieur FOUET
- Modem GSM 3G/4G pour enregistreur Pluvio + Antenne extérieur FOUET

Application : hydrologie

Caractéristiques :

- Utilisation : **transmission de données**, devra s'adapter à l'enregistreur / data logger déjà en place ;
- Communication : **le modem doit transmettre les informations vers un serveur type FTP ou un logiciel métier, via 3G/4G;**
 - Fréquence d'émission pour **3G/4G**
 - La transmission de chaque message prend moins de 1 seconde ;
- Alimentation : pile ou énergie solaire de préférence ;
- Durée de vie de la **carte du modem** : 10 ans si bien conservée dans un coffre hermétique ;
- Besoin de transférer 2 ko de données en 1 jour ;
- Température de fonctionnement : 0° à 55°C ;
- Humidité relative : 80-85% ;
- Robustesse : prévue pour conditions extrêmes et tropicales (forte variation de température quotidienne et taux d'humidité très élevé)
- Fourni avec logiciel, librairies, antenne.

Garantie constructeur min 1an.

Matériel 5. Sondes de pression enregistreuses

Application : en eau douce et saumâtre, suivi du niveau des rivières

Caractéristiques : **le fournisseur devra préciser la résistance de la sonde aux assecs des rivières**

- immergées dans l'eau à température de 10 à 35°C 24/24h, 7/7 jours avec les critères suivants
- Sonde étanche à l'immersion ;
- Être débranchable (au niveau de la connectique du câble, pour faciliter la maintenance, dans le but de pouvoir remplacer facilement une sonde défectueuse (sans retirer le câble) ;
- Sortie analogique 4-20mA et SDI 12 ; Sonde ventilée (avec capillaire de mise à l'air dans le câble) ;
- Enregistrement interne de données mémoire : minimum 1.0 MB ou 260 000 mesures ;
- Durée de vie 10 ans ou 2 millions de mesures ;
- Alimentation par pile interne avec possibilité de raccordement à une alimentation externe 12V
- Communication :
 - Logiciel adapté pour le paramétrage de la sonde et la collecte de données
 - Câble ou module de communication pour PC à fournir : **2 unités par PTOM**

- Câble :
 - Longueur 50m, 20, 10 et 5
 - Possibilité de raccord entre câbles de différentes longueurs
- Mesure souhaitée : hauteur d'eau, pression, température
- Plage de mesure de 0 à 20m
- Précision : +/- de 0.05% de la pleine échelle
- Pas ou peu de dérive sur le long terme, dérive max < 1cm/an
- Température de fonctionnement : 15 à +55°C
- Robustesse : prévue pour conditions extrêmes et tropicales (forte variation de température quotidienne et taux d'humidité très élevé)
- Composition en titane idéalement

Garantie constructeur minimum 1an

Matériel 6. Sondes de pression passives

Application : eau douce et saumâtre, suivi du niveau d'eau

Caractéristique :

- immergées dans l'eau à température de 10 à 35°C 24/24h, 7/7 jours avec les critères suivants
- Sonde étanche à l'immersion ;
- Être débranchable (au niveau de la connectique du câble, pour faciliter la maintenance, dans le but de pouvoir remplacer facilement une sonde défectueuse (sans retirer le câble) ;
- sortie analogique 4-20mA et SDI 12 ;
- Sonde ventilée (avec capillaire de mise à l'air dans le câble) ;
- Mesure souhaitée : hauteur d'eau ;
- Plage de mesure de 0 à 20m ;
- Précision : +/- de 0.05% de la pleine échelle ;
- Pas ou peu de dérive sur le long terme dérive max < 1cm/an ;
- Température de fonctionnement : 15 à +55°C ;
- Robustesse : prévue pour conditions extrêmes et tropicales (forte variation de température quotidienne et taux d'humidité très élevé) ;
- Câble :
 - Longueur 50m, 20, 10 et 5
 - Possibilité de raccord entre câbles de différentes longueurs

Garantie constructeur minimum 1an

Matériel 7. Profileur de courant Doppler acoustique ADCP

Application : cours d'eau, hydrologie, avertissement d'inondation

Caractéristiques :

- Utilisation : facile à déployer et à utiliser : les données sont acquises de manière pratique à l'aide d'un appareil mobile équipé d'une interface utilisateur très intuitive.
- Alimentation : batterie rechargeable scellée de 12 volts
- Exploitation et communication : sans fil ; communications Bluetooth utilisées entre l'ordinateur portable l'ADCP
- Autonomie : faible consommation d'énergie, journée complète de fonctionnement
- Mesures : rapide pour la collecte de mesures complètes de débit dans les ruisseaux ou les canaux en quelques minutes.
- Plage de vitesse : +/- 5 m/sec
- Résolution de la vitesse : 0.01 cm/sec
- Fréquences de fonctionnement de 300, 600 et 1200 kHz adaptées aux diverses sections transversales de la rivière.
- Précision : $\pm 1\%$ de la vitesse de l'eau relative par rapport à ADCP, $\pm 2\text{mm/s}$
- Plage de profondeur de suivi du fond 0,1 m à 7 m ; précision 1 % ; résolution 1 mm
- Polyvalent : Taille minimale des cellules 2 cm avec jusqu'à 30 cellules. Portée de profilage standard jusqu'à 2 m (6 m avec mise à niveau).
- Composition : Perturbation réduite : petite tête de transducteur, 3,8 cm de diamètre, pour une perturbation minimale du débit.
- Température de fonctionnement : 0° et 50 °C

Garantie constructeur min 1an

Matériel 8. Courantomètre à hélice

Chaque mallette contient un micromoulinet, un compteur, des hélices et des perches soit :

- Un micro moulinet + outillage avec huile de moulinet + coffret pour équipement complet du micromoulinet ;
- Jeux d'hélices : pour des vitesses de $v = 0,025 - 4,0 \text{ m/s}$;
- Paramètres de Tarage pour chaque hélice ;
- Perche diamètre 9mm ;
- Dispositif de relevage pour perche 9 mm ;
- Compteurs d'impulsion à pile interchangeable ;
- Câble de liaison micro moulinet -> compteur, longueur 2,5 m ;
- Dispositif complet pour adapter un micro moulinet sur une perche diam. 20 mm ;
- Perche diam. 20 mm avec dispositif de relevage ;
- Etui pour perche diamètre 20 mm ;

Garantie constructeur minimum 1an

Matériel 9. Conductimètre adapté pour le jaugeage au sel

Application : permet de réaliser des jaugeages par traçage au sel dans les cours d'eau en quelques minutes

Caractéristiques :

- Étanche à la norme IP67 ;
- Paramétrable + possibilité d'introduire plusieurs paramètres indicatifs du site et de les sauvegarder ;
- Simple d'utilisation ;
- Logiciel de calibrage et exploitation ;
- Communication et exploitation :
 - Enregistrement en continu au pas d'une seconde
 - Téléchargement du fichier d'enregistrement
 - Affichage de la valeur si possible
 - Calibration : Sur 4 points
 - Visualisation des mesures et calcul de débit par logiciel fourni
 - Livré avec logiciel pour paramétrer le débitmètre avant la mesure sur les 15 sites possibles et analyse des graphiques obtenus
- Longueur du câble de sonde : 10 m (longueur suffisante pour avoir accès au lit de la rivière) ;
- Mesures : température, salinité et conductivité ;
- Plage de conductivité : elle doit varier de 50 mS/cm à quelques 10 de $\mu\text{S/cm}$, avec une bascule automatique de la gamme de valeurs ;
- Plage de mesure de salinité 0 à 2000 mg/l ;
- Précision de la mesure de salinité 0,1 mg/l ;
- Répétitivité du jaugeage : $\pm 1\%$;
- Précision de la mesure de débit (mélange optimum) : Meilleure que 5% ;
- Température de fonctionnement : 15 à 40 °C ;
- Précision de la température : $\pm 0,2$ °C ;
- Robustesse : livré avec coffret de protection ;
- Composition : livré avec sonde de température + sonde de conductivité.

Garantie constructeur minimum 1an

Matériel 10. Radar vélocimétrique manuel

Application : adapté à la mesure hydrologique des rivières en crues

Caractéristiques :

- étanche à la norme IP67 ;
- paramétrable, manuel ;
- pouvant être monté/installé sur un trépied (à fournir si le système de fixation n'est pas standard)
- Exploitation et communication : le radar utilise un logiciel qui exécute les fonctions critiques de filtrage et de synchronisation requises pour la mesure de la vitesse hydrologique
- Autonomie : 2 heures en continu ; pile batterie Lithium-ion rechargeable ;
- Fréquence de fonctionnement : 34,7 GHz (bande Ka) ;

- Stabilité : +/-100MHz ;
- Mesures :
 - plage de vitesse de 0,2 m/s à 18,0 m/s
 - avec une précision de ±0,1 m/s
 - mesure en mètres/seconde
 - Compensation d'inclinaison verticale automatique
 - ajuste automatiquement sa lecture de vitesse en fonction de l'angle que le radar pointe vers le flux cible
 - Précision de l'angle vertical +/- 2°
 - Résolution de l'angle vertical 1°
- Détecte la direction du flux - éloignement, fermeture ou dans les deux sens ;
- 4 niveaux de sensibilité ;
- Affichage multiple sur écran LCD ;
- Température de fonctionnement : 15 à 40 °C, 90 % d'humidité relative ;
- Robustesse : prévue pour conditions extrêmes et tropicales (forte variation de température quotidienne et taux d'humidité très élevé) : coque externe robuste en métal coulé et de l'émetteur/récepteur le plus sensible au monde, ainsi que d'une électronique miniaturisée et modernisé
- Précision de la température : ± 0,2 °C

Garantie constructeur minimum 1 an

Matériel 11. Sondes piézométriques enregistreuses non ventilées avec conductimétrie

Application : eaux souterraines, résistant à l'eau saumâtre

Caractéristiques :

- Utilisation : immergées complètement 7j7j ;
- Étanche ;
- Exploitation et communication :
 - Câble ou module de communication pour PC
- Durée de vie de la batterie : 10 ans selon la sollicitation de la sonde pour l'enregistrement des mesures
- Mesures : niveau d'eau, température et conductivité ;
- Capteur de conductivité de 0-120mS/Cm ;
- Sonde non ventilée ;
- Plages de pression : 0-9m ;
- Précisions typique +/- 0.05% ; +/-0.1°C ; Résolution 0,2 cmH2O ;
- Mémoire : peut stocker 48 000 mesures ;
- Température de fonctionnement : -20°C à 80°C ;
- Robustesse : prévue pour conditions extrêmes et tropicales (forte variation de température quotidienne et taux d'humidité très élevé) ;

- Composition : capteur de conductivité en Céramique ;

Garantie constructeur minimum 1an

Matériel 12. Sondes piézométriques enregistreuses de pression non ventilées (sans conductimétrie)

Application : eaux souterraines, convient à l'eau douce et eau saumâtre

Caractéristiques :

- Utilisation : enregistreur de pression immergé complètement 7j7j ;
- Etanche ;
- Exploitation et communication :
 - câble ou module de communication pour PC
- Plages de pression : 0-9m ;
- Durée de vie : autonome pile intégrée, durée de vie 10 ans ou 2 millions de mesures ;
- Mémoire : 2.0 MB ; peut stocker 65 000 mesures ;
- Température de fonctionnement : -20 à 80°C
- Robustesse : prévue pour conditions extrêmes et tropicales (forte variation de température quotidienne et taux d'humidité très élevé) : corps en titane

Garantie constructeur minimum 1an

Matériel 13. Baromètre de compensation pour sondes non ventilées :

Application : eaux souterraines

Caractéristiques :

- Utilisation : Enregistreur de pression / température ; compensation piézométrique ;
- Exploitation et communication :
 - logiciel adapté + câble ou module de communication pour PC
- Durée de vie : autonome pile intégrée, durée de vie 10 ans ou 2 millions de mesures ;
- Mémoire : peut stocker 65 000 mesures ;
- Température de fonctionnement : gamme de température : -20 à 80 °C ;
- Robustesse : prévue pour conditions extrêmes et tropicales (forte variation de température quotidienne et taux d'humidité très élevé) : corps en titane

Garantie constructeur min 1an

Matériel 14. Sonde piézométrique lumineuse avec enrouleur et conductivité

Application : eaux souterraines

Caractéristiques :

- Exploitation et communication :
 - bip sonore et lumineux dès que la sonde entre en contact avec l'eau

- Mesures : conductivité / profondeur / température ;
- Cellule de conductivité : plage de mesure de 0 à 200 mS/cm ; Précision à +/-0.5% ;
- Mesures instantanées en cas de pollution potentielle ;
- Possibilité de définir la sensibilité du détecteur de niveau d'eau ;
- affichage sur l'écran rétroéclairé ;
- Température de fonctionnement : T°C -1 à + 70°C ; Précision : +/- 0.1 % ;
- Robustesse : sonde en acier inoxydable ;
- Composition : ruban de longueur 150m + sonde ;
- Mesures de contrôles lors d'essai de pompage ;

Garantie constructeur minimum 1an

Matériel 15. Ordinateur portable de terrain

- Tout terrain et résistant aux chocs ;
- Clavier AZERTY et écran minimum 13 pouces, maximum 15 pouces ;
- Résistant aux hautes températures (50°C) ;
- Résistant aux gouttes de pluie ;
- Autonomie de batterie : 8h pour une utilisation simple avec mode veille et économie d'énergie ;
- Connexion Bluetooth ;
- Au moins 3 ports USB

Garantie constructeur minimum 1an

Matériel 16. Caméra

Application : surveillance de la présence d'embâcles au niveau des ouvrages de franchissement des rivières

Caractéristiques :

- Mesures : prise d'image jour/nuit de zones fixes et non éclairées situées à une distance de 10 à 20 m ;
- Mesures de routines ou déclenchées par le dépassement d'un seuil si la caméra est reliée à une sonde limnimétrique (matériel 2);
- Possibilité de consultation à distance de la dernière prise de vue ;
- Température de fonctionnement : 15 à 50 °C ;
- Robustesse : étanchéité et résistance au vandalisme ;
- Composition : caméra + système de fixation + câblage éventuel ;

Garantie constructeur minimum 1an

2.3. Organisation de la prestation

Il est précisé ici les modalités organisationnelles de la prestation (collaboration, personnes référentes, comité de suivi...):

Commandes et suivi :

Le service de l'eau de la DAVAR et le coordonnateur régional eau PROTEGE de la CPS seront les principaux interlocuteurs du ou des prestataires retenus.

- La commande (ou les commandes) des équipements sera(ont) notifiée(s) par la CPS.
- Le suivi technique de la prestation, de la (ou des) commande(s), sera assuré par le service de l'eau de la DAVAR appuyé éventuellement au besoin, des référents techniques du projet dans les autres territoires (service de l'environnement de Wallis et Futuna et Direction de l'équipement de la Polynésie française).

Des réunions pourraient s'avérer nécessaires entre le prestataire et ces entités.

Assistance technique et maintenance corrective :

SAV : une garantie **de 1 an y compris risque de foudre** sur l'ensemble du matériel fourni est souhaitée.

Les anomalies ou dysfonctionnements rencontrés durant cette période devront être signalés par la CPS et les PTOM au prestataire et le fournisseur sera tenu de prendre en charge les retours de matériel et leur remplacement.

2.4. Modalités de paiement

La CPS prévoit de rémunérer la prestation selon le calendrier des paiements suivant :

20 %	A la notification de la commande
30%	Sur présentation des bons d'expédition vers le ou les territoires bénéficiaires
70 %	Sur présentation d'un PV de réception contresigné par le service concerné, dans le ou les territoires bénéficiaires

2.5. Clauses de confidentialité

Le soumissionnaire s'engage à ne pas diffuser à des tiers des faits et informations dont il aura pris connaissance dans la mise en œuvre de la prestation. Le soumissionnaire s'engage à ne pas en faire état publiquement ni à les communiquer à des tiers.

Tout manquement à cette clause pourra faire l'objet d'une rupture du contrat et d'un remboursement éventuel des frais engagés par la Communauté du Pacifique.

2.6. Récapitulatif du matériel à commander (fournis à titre indicatif sans valeur d'engagement)

Id lot Matériel	Récapitulatif du matériel à commander	Hypothèse basse (nombre)	Hyp haute (nombre)
LIMNIMETRIE			
1/2	Enregistreur	5	8
4	Système de télétransmission (3G)	5	8
5	Sondes enregistreuses + câbles	5	8
6	Sondes de pression passive	4	4
7	ADCP	1	2
8	Malette de moulinet (contient des jeux de compteur/perche/hélice)	1	2
9	Conductimètre pour le jaugeage au sel	3	3
10	Radar vélocimétrique	1	3
PLUVIOMETRIE			
3	Enregistreur	4	7
PIEZOMETRIE			
11	Sondes piézométriques enregistreuses avec conductimétrie	4	8
12	Sondes piézométriques enregistreuses sans conductimétrie	8	10
13	baromètre piézométrique	2	4
5/11/12/13	socle de communication adapté à la sonde	8	10
14	Sonde lumineuse avec enrouleur et conductivité de 150 m	1	2
AUTRES			
15	Ordinateur de terrain	1	3
16	Caméra de terrain	1	1

Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U)
Appel d'offres n° RFP22-3287

Bordereau des prix unitaires

	Libellé	Prix unitaire une unité HT	Poids unitaire (kg)	Prix unitaire pour 2 à 5 unités commandées	Prix unitaire pour 6 à 10 unités commandées	Prix unitaire pour plus de 10 unités commandées	Mainten- ance
matériel 1	Enregistreur limnimétrique et pluviométrique	X	X	X	X	X	
	Module de communication	X	X	X	X		
matériel 2	Enregistreur limnimétrique	X	X	X	X	X	
	Module de communication	X	X	X	X		
matériel 3	Enregistreur pluviométrique	X	X	X	X	X	
	Module de communication	X	X	X	X		
matériel 4	Système de télétransmission : modem interne	X	X	X	X		
	Système de télétransmission : modem externe	X	X	X	X		
matériel 5	Sonde de pression enregistreuse	X	X	X	X		
	câble 5 m	X	X	X	X	X	
	câble 10 m	X	X	X	X		
	câble 20 m	X	X	X	X	X	
matériel 6	Module de communication	X	X	X	X		
	Sonde de pression passive	X	X	X	X		
matériel 7	Module de communication	X	X	X	X		
matériel 8	Profileur de courant Doppler acoustique ADCP	X	X	X			
	Malette de moulinet	X	X	X			
	Micromoulinet	X	X	X			
	Perche	X	X	X			
matériel 9	jeux d'hélices	X	X	X			
	Compteur	X	X	X			
matériel 10	Conductimètre spécifique	X	X	X			
matériel 11	Radar vélocimétrique	X	X	X			
matériel 12	Sondes piézométriques avec conductimétrie	X	X	X	X	X	
	Module de communication	X	X	X	X		
matériel 13	Sondes piézométriques enregistreuses de pression non ventilées	X	X	X	X	X	
	Module de communication	X	X	X	X		
matériel 14	Baromètre de compensation pour sondes non ventilées	X	X	X			
matériel 15	Module de communication	X	X	X			
matériel 16	Sonde piézométrique lumineuse avec enrouleur et conductivité	X	X	X			
	Ordinateur portable de terrain	X	X	X			
	caméra de terrain	X	X	X			
	Frais administratif lié à l'expédition						
Fret aérien	Frais d'expédition par kg pour envoi en NC, Nouméa :	X					
	Frais d'expédition par kg pour envoi à Wallis, Hihiho :	X					
	Frais d'expédition par kg pour envoi à Futuna :	X					
	Frais d'expédition par kg pour envoi en Polynésie française,	X					

Les candidats sont invités à rajouter toute ligne pertinente à la considération de leur prix

DECLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

Appel d'offres n° RFP22-3287

Madame, Monsieur,

Après avoir examiné les documents relatifs à l'appel d'offres, dont nous accusons réception par la présente, nous soussignés proposons de dispenser les services requis pour le montant tel qu'il sera arrêté conformément au volet financier de la présente soumission.

Nous reconnaissons que :

- La CPS peut, à tout moment, exercer chacun de ses droits énoncés dans les DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ;
- Les notes, les avis, les projections, les prévisions et autres informations contenus dans les DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES peuvent changer ;
- Les DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ne sont qu'un résumé des conditions requises par la CPS et ne constituent en aucun cas une description exhaustive de ces dernières ;
- La présentation des DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, l'acceptation des soumissions ou la conclusion d'accords fondés sur lesdits documents ne signifient en aucun cas que des modifications n'ont pas été apportées aux documents, par la CPS ou en son nom, depuis la date de leur élaboration ou de l'entrée en vigueur des informations qu'ils contiennent ;
- La CPS, ses représentants officiels, ses employés, ses conseillers et ses agents déclinent toute responsabilité, sauf celles prescrites par la loi et dans la limite requise par cette dernière, en cas de perte, de dommages, de coûts ou de dépenses, quelle qu'en soit la nature, nés de toute représentation, avis, projections, prévisions ou déclarations, ou liés à ceux-ci, qu'ils soient implicites ou explicites, contenus ou omis dans les DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES.
- Les conditions générales contractuelles de la CPS ne sont pas négociables.

Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à dispenser l'ensemble des services stipulés dans le contrat dans les délais impartis.

Nous sommes conscients que la CPS n'est pas tenue d'accepter les soumissions que vous recevez et qu'un contrat ne sera contraignant qu'à l'issue des négociations finales sur la base des volets financier et technique proposés.

Date

Nom de la société

Fonction du représentant

Nom du représentant

Signature du représentant

FORMULAIRE DE DECLARATION DE CONFLIT D'INTERETS*Appel d'offres n° RFP22-3287*

Merci de bien vouloir entourer les numéros correspondants s'il vous plaît.

Partie A : Engagement

1. En cas d'acceptation de la présente offre, je m'engage à passer contrat avec la CPS, à commencer et à mener à bien toutes les tâches détaillées ou indiquées dans les documents contractuels.
2. Par la présente offre, je confirme avoir examiné tous les documents relatifs à la demande de propositions concernant la Fourniture d'une assurance vie et invalidité aux membres du personnel de la CPS
3. Je m'engage à exécuter ces services au prix indiqué dans la partie rémunération.

Partie B : Conflit d'intérêts

1. Je confirme mon indépendance à l'égard de la CPS, ainsi que celle des membres de ma famille et de l'organisation ou de l'entreprise avec laquelle j'entretiens des relations. À ma connaissance, il n'existe aucun fait ou élément passé, présent ou susceptible de survenir dans un avenir proche, qui pourrait remettre en cause mon indépendance.
2. S'il s'avère, au cours de la procédure, que je semble me trouver dans une situation de conflit d'intérêts, je le déclarerai immédiatement et me retirerai de ladite procédure, à moins ou jusqu'à ce qu'il soit établi que je peux continuer à y participer.

OU

3. Je déclare qu'il existe un conflit d'intérêts potentiel dans le cadre de la présente offre. Veuillez joindre une explication à votre offre.

Partie C : Informations relatives aux renseignements personnels

1. J'ai conscience que mon offre et mes renseignements personnels seront conservés et utilisés par la CPS conformément à la Politique de protection des renseignements personnels et aux Directives relatives au traitement des renseignements personnels des soumissionnaires et des demandeurs de subventions de l'Organisation. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire de la Politique ou des Directives, veuillez en informer la CPS.
2. Si mon offre est retenue, j'ai conscience que la CPS publiera sur son site Web des renseignements tels que mon nom et celui de mon entreprise, ainsi que le montant du contrat attribué.

Date :

Nom :

Signature :

Fonction :

QUESTIONNAIRE RELATIF A LA DILIGENCE REQUISE

Appel d'offres n° RFP22-3287

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire ci-après et fournir les pièces justificatives, le cas échéant.

Pour les personnes gérant une activité en leur nom propre

1. Veuillez fournir deux documents parmi ceux énumérés ci-après à des fins de vérification d'identité et à titre de justificatif de domicile :
- Passeport
 - Permis de conduire
 - Carte électorale ou autre document d'identité délivré par le Gouvernement
 - Relevé de compte sur lequel figure votre nom

2. Avez-vous déjà fait l'objet d'une condamnation pénale pour des faits de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme ? Oui Non

Si vous avez répondu par l'affirmative, merci de donner plus de détails.

.....

3. Avez-vous déjà fait l'objet d'une enquête, d'une mise en accusation, d'une condamnation ou de mesures coercitives de droit civil pour financement du terrorisme ? Oui Non

Si vous avez répondu par l'affirmative, merci de donner plus de détails.

Pour les entreprises ou autres entités juridiques

1. Veuillez fournir les documents énumérés ci-après à des fins de vérification d'identité et à titre de justificatif de domicile :
- Preuve de procuration accordée aux agents pour réaliser des opérations au nom de la société/décision du conseil d'administration à cet effet ; et
 - L'un des documents suivants :
 - Extrait Kbis
 - Statuts
 - Facture de téléphone au nom de l'entreprise
 - Relevé de compte sur lequel figure le nom de l'entreprise

2. Votre entité a-t-elle des succursales et/ou des filiales étrangères ? Oui Non

3. Si vous avez répondu par l'affirmative à la question précédente, veuillez préciser les secteurs de votre entité concernés par les réponses au présent questionnaire.

Siège et succursales nationales Oui Non Sans objet

Filiales nationales Oui Non Sans objet

Succursales étrangères Oui Non Sans objet

Filiales étrangères Oui Non Sans objet

4. Votre entité est-elle régulée par une autorité nationale ? Oui Non

Si vous avez répondu par l'affirmative, merci d'en indiquer le nom :

5. Votre entité dispose-t-elle d'une politique écrite, de contrôles et de procédures raisonnablement conçus pour prévenir et déceler les activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ? Oui Non

Si vous avez répondu par l'affirmative, merci de bien vouloir transmettre votre politique (en anglais) à la CPS.

6. Un-e agent-e au sein de votre entité est-il-elle chargé-e d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ? Oui Non

Si oui, veuillez indiquer ses coordonnées :

7. Votre entité fournit-elle des services financiers à des clients réputés à haut risque, notamment, mais pas seulement :

- Institutions financières étrangères Oui Non
- Casinos Oui Non
- Activités nécessitant beaucoup d'espèces Oui Non
- Instances gouvernementales étrangères Oui Non
- Personnes physiques non résidentes Oui Non
- Prestataires de services monétaires Oui Non

8. Si vous avez coché « Oui » pour l'une des catégories énumérées à la question 7, les politiques et procédures de votre entité indiquent-elles précisément comment atténuer les risques éventuels liés à ces types de clients ? Si oui, comment ?

.....

.....

9. Votre entité a-t-elle déjà fait l'objet d'une enquête ou d'une mesure coercitive d'ordre pénal ou réglementaire pour non-respect de lois et règlements portant soit sur le blanchiment d'argent soit sur le financement du terrorisme ? Oui Non

Si vous avez répondu par l'affirmative, merci de donner plus de détails.

.....

.....

10. Le-La directeur-riche ou le-la PDG de votre entité a-t-il-elle déjà fait l'objet d'une enquête ou d'une mesure coercitive d'ordre pénal ou réglementaire pour non-respect de lois et règlements portant soit sur le blanchiment d'argent soit sur le financement du terrorisme ? Oui Non

Si vous avez répondu par l'affirmative, merci de donner plus de détails.

.....

.....

Je déclare qu'aucun fonds reçu par mon organisation ou devant lui être versé ne sera utilisé pour financer le terrorisme ou n'est lié au blanchiment d'argent.

Je déclare que les informations fournies ci-dessus sont, à ma connaissance, vraies, correctes et exhaustives, et que les pièces justificatives transmises sont authentiques et ont été obtenues légalement auprès de l'autorité compétente.

Date :

Nom :

Signature :

Fonction :

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE TECHNIQUE

Appel d'offres n° RFP22-3287

1. Informations sur la société soumissionnaire

Raison sociale de l'entreprise	
Immatriculation de l'entreprise	
Année de création	
Adresse physique	
Adresse postale	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Courriel	
Interlocuteur/ Contact :	
Autres informations, au besoin	

Immatriculation

Lieu et numéro d'immatriculation	Date de constitution	Noms des administrateurs

Veillez fournir des attestations de respect des obligations juridiques applicables (assurance, sécurité au travail, suivi de la comptabilité).

2. Références

Nom et adresse du client n°1	
Nombre d'années d'expérience avec le client :	
Coordonnées détaillées de l'interlocuteur :	Nom : Fonction : Courriel : Téléphone :

Description des services fournis exactement par votre société. Veuillez fournir au besoin des informations détaillées :	
--	--

Nom et adresse du client n°2	
Nombre d'années d'expérience avec le client :	
Coordonnées détaillées de l'interlocuteur :	Nom : Fonction : Courriel : Téléphone :
Description des services fournis exactement par votre société. Veuillez fournir au besoin des informations détaillées :	

Nom et adresse du client n°3	
Nombre d'années d'expérience avec le client :	
Coordonnées détaillées de l'interlocuteur :	Nom : Fonction : Courriel : Téléphone :
Description des services fournis exactement par votre société. Veuillez fournir au besoin des informations détaillées :	

3. Réponses aux critères (le soumissionnaire doit compléter ce tableau, mais peut renvoyer à des documents externes pour tout complément d'information)

Prestations attendues	Réponse du soumissionnaire (vous devez indiquer si vous êtes en mesure ou non de proposer ces prestations)
Expériences et références dans la fourniture de matériel de mesures hydrologiques ainsi que dans le conseil, la conception et l'équipement de réseaux de suivi de la ressource en eau.	
Conformité des équipements proposés aux spécificités techniques attendues (descriptions techniques).	
Qualité du dossier technique et des documents liés aux instruments proposés (références, disponibilité des manuels d'utilisateurs, garanties et facilité d'entretien, planning prévisionnel de livraison...).	
Facilité de mise en œuvre et de maintenance proposée (disponibilité pièces de rechange, délais d'intervention, organisation du S.A.V ; nombre de personnels dédiés...).	
Taux de couverture des besoins : taux des matériels pouvant être fournis par le soumissionnaire par rapport à l'ensemble	

de la liste de matériels souhaités et listés dans l'annexe II.

4. Partenaires et personnel

Énumérez les qualifications et l'expérience des principales personnes suggérées pour la gestion et l'exécution de la mission (le curriculum vitæ de ces personnes doit être joint à l'offre).

Organisation	Fonction	Nom	Qualifications	Nombre d'années d'expérience dans la fonction actuelle

5. Attestation

Je soussigné(e), atteste que l'information fournie dans ces formulaires est correcte et, dans le cas de changement, les nouvelles informations seront fournies dès que possible :

Titre (Fonction) :

Signature :

Date :

Cachet de la société :



FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE FINANCIERE

Appel d'offres n° RFP22-3287

1. **Prix de l'offre (en chiffres et en lettres, en Euros (€) et hors taxe).**
2. **Offre financière détaillée avec le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) sur la base du modèle fourni (Annex II-A) avec des coûts unitaires par équipement et par lot de plusieurs unités commandés simultanément et totaux relatifs à la réalisation de chaque opération ainsi que les frais de missions éventuels, frais de maintenance et les frais de gestion ne pouvant dépasser 7% du montant total de la prestation.**

NB :

- Au titre de l'arrêté n°92-355 du 19 décembre 1992 relative au régime de l'exonération ou de la réduction des droits et taxes applicables aux marchandises importées sur le territoire de Wallis et Futuna, les achats réalisés par la Communauté du Pacifique au bénéfice de Wallis et Futuna dans le cadre de cette prestation financée par le Fonds Européen de Développement sont admis en franchise de tous droits et taxes
- Au titre de l'article Lp. 494-7 (Nouvelle-Calédonie), les achats réalisés par la Communauté du Pacifique au bénéfice de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de cette prestation sont exonérés de la taxe générale sur la consommation

Titre (Fonction) :

Signature :

Date :

Cachet de la société :





CONDITIONS GÉNÉRALES CONTRACTUELLES DE LA CPS

1 STATUT JURIDIQUE DES PARTIES

- 1.1 La CPS et le Prestataire sont désignés ci-après par les termes la « Partie », individuellement et ensemble les « Parties ».
- 1.2 En vertu de la Convention de Canberra, la Communauté du Pacifique jouit d'une pleine personnalité juridique ainsi que des privilèges et immunités qui lui sont nécessaires pour atteindre ses buts en toute indépendance.
- 1.3 Le Prestataire possède le statut juridique de prestataire indépendant de la CPS. Son personnel et ses sous-traitants ne peuvent en aucun cas être assimilés à des agents ou à des représentants de la CPS.

2 INSTRUCTIONS D'AUTORITÉS EXTÉRIEURES

- 2.1 Dans le cadre de l'exécution du Contrat, le Prestataire n'accepte d'instructions que de la CPS. Il s'abstient de toute action pouvant porter préjudice à la CPS et s'acquitte de ses obligations en tenant dûment compte des intérêts de celle-ci. Si une autorité extérieure à la CPS tente de lui imposer des instructions ou des restrictions quant à l'exécution du Contrat, il en informe sans délai la CPS et lui apporte toute l'aide raisonnable nécessaire.

3 RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE À L'ÉGARD DE SON PERSONNEL

- 3.1 Le Prestataire se porte garant des compétences professionnelles et techniques de son personnel. Il sélectionne des personnes fiables et compétentes, à même d'exécuter efficacement le Contrat et respectueuses des lois et traditions locales ainsi que des normes les plus strictes de déontologie et d'éthique.
- 3.2 Le Prestataire n'exerce envers qui que ce soit aucune discrimination fondée sur des caractéristiques raciales, le genre ou l'identité de genre, l'orientation sexuelle, une déficience ou un handicap, des convictions religieuses ou politiques, l'âge, la situation de famille ou le statut marital, une grossesse, l'allaitement ou d'autres responsabilités familiales.

4 PERSONNEL DÉSIGNÉ

- 4.1 Le Prestataire veille à ce que la prestation soit assurée conformément aux stipulations du Contrat. Lorsque du personnel a été désigné, il incombe à celui-ci d'assurer ladite prestation. La CPS peut exclure toute personne, y compris le Personnel Désigné, des activités conduites au titre du Contrat. En pareil cas, ou si le Personnel Désigné est dans l'impossibilité ou refuse d'exécuter le Contrat, le Prestataire le remplace, dès que possible et sans frais pour la CPS (et avec son accord), par d'autres membres de son personnel justifiant des compétences et des qualifications requises.

5 CESSION

- 5.1 Le Prestataire ne peut céder, transférer ou gager tout ou partie du Contrat, ou l'un de ses droits, prétentions et obligations issus dudit Contrat, ou en disposer autrement, sans l'accord écrit préalable de la CPS.

6 SOUS-TRAITANCE

- 6.1 La sous-traitance n'est autorisée au titre du Contrat que si elle est évoquée dans la soumission initiale ou approuvée par écrit par la CPS. En tout état de cause, le Prestataire continue d'assumer l'entière responsabilité du Contrat. Il veille à ce que tous les contrats de sous-traitance soient en tous points conformes au Contrat et ne portent en aucune façon préjudice à l'exécution de ses dispositions.
- 6.2 Avant d'employer des personnes ou d'engager des sous-traitants aux fins de la prestation visée, le Prestataire convient de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour garantir le respect des clauses du Contrat.

7 ACHAT DE BIENS

- 7.1 Dans la mesure où le Contrat porte sur l'achat de biens, et sauf mention contraire, les conditions suivantes s'appliquent :

Livraison des biens

- 7.2 Le Prestataire livre les biens ou les met à disposition, et la CPS en prend livraison, au lieu et dans les délais visés au Contrat.
- 7.3 Le Prestataire fournit à la CPS les documents d'expédition (notamment les connaissements, les lettres de transport aérien et les factures commerciales) précisés dans le Contrat ou utilisés habituellement dans le commerce.
- 7.4 Sauf stipulation contraire du Contrat (y compris tout « Incoterms » ou tout autre condition commerciale analogue), le Prestataire assume en totalité le risque de perte, de destruction ou de dégradation des biens jusqu'à leur livraison physique à la CPS conformément au Contrat. La livraison des biens n'est pas réputée en elle-même valoir acceptation par la CPS.

Emballage des biens

- 7.5 Le Prestataire emballe les biens destinés à la livraison conformément aux normes les plus strictes d'emballage correspondant à leur type, quantité et mode de transport. Les biens sont dûment conditionnés et marqués, en conformité avec les instructions stipulées dans le Contrat ou toute norme commerciale courante, ainsi qu'avec les conditions imposées par le droit applicable ou par les transporteurs et le fabricant desdits biens. Le numéro du Contrat ou du bon de commande et toute autre donnée d'identification fournie par la CPS ainsi que tout autre renseignement nécessaire à la manutention appropriée des biens et à la sécurité de leur acheminement doivent en particulier figurer sur l'emballage. Sauf stipulation contraire du Contrat, le Prestataire ne peut exiger que le matériel d'emballage lui soit retourné.